



L'Institut national de santé publique du Québec, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et l'Institut de veille sanitaire signent une convention de partenariat (2011-2014)

L'institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) signent aujourd'hui une convention de partenariat 2011-2014 afin de mettre en commun leurs compétences et savoir-faire pour répondre plus efficacement aux nouveaux défis de santé publique, consolider leurs collaborations et ouvrir de nouveaux chantiers.

Cette convention succède à celle précédemment signée entre l'INSPQ et l'Inpes (2007-2010) et s'appuie sur la similitude des processus scientifiques et organisationnels des 3 instituts et sur leur complémentarité en matière de surveillance, promotion et éducation à la santé. Elle tient particulièrement compte des changements institutionnels récents au sein des deux pays (création des Agences régionales de santé (ARS) et nouvelle dynamique régionale au Québec).

Tout en mettant l'accent sur la valorisation des connaissances, cet accord officialise le développement d'axes de travail stratégique, géopolitique et thématique pour améliorer la mutualisation des expertises et la performance de chaque institution, à travers notamment la réalisation de travaux conjoints. Depuis plusieurs années, la Commission Permanente de coopération francoquébécoise a accompagné des projets conjoints entre les instituts qui ont conduit à cette convention tri-partite.

Les axes de travail de cette convention sont les suivants :

- La réduction des inégalités sociales de santé, thème prioritaire et en France et au Québec, et une priorité de l'OMS
- La régionalisation des systèmes de santé et de la santé publique au Québec et en France
- La diffusion des données probantes aux acteurs de santé publique, notamment en matière de surveillance, de résultats d'actions de prévention et de promotion de la santé
- La prévention des risques, qu'il s'agisse d'environnement, de maladies chroniques, infectieuses, ou de milieu de travail
- La coopération internationale avec les pays francophones

Écrit par InVS

Jeudi, 26 Mai 2011 15:45 -

De manière concrète, les trois instituts s'engagent à systématiser leurs collaborations scientifiques, à favoriser la diffusion de leurs productions respectives au Québec et dans l'Union Européenne grâce à leurs réseaux de partenaires respectifs, à faciliter des échanges de bonnes pratiques en matière de gouvernance scientifique, de surveillance, de méthodes d'évaluation des actions conduites dans le champ de la surveillance, de la communication, de la prévention et de la promotion de la santé. La convention est signée pour une durée de trois ans.